

DOSSIER DE DEMANDE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE



CCAS GUENIN
Contact 02 97 39 09 09

PRINCIPES DU DISPOSITIF

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout indispensable vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. Pour favoriser l'accès au permis de conduire, la ville de GUENIN a décidé de mettre en place le dispositif «**BOURSE PERMIS DE CONDUIRE**» qui a pour vocation d'attribuer chaque année une aide financière en contrepartie de la réalisation, par les bénéficiaires, d'une activité citoyenne, bénévole au sein d'une association communale. de **300 €**.

Ce dispositif vise par ailleurs à soutenir les associations communales notamment Guénin Sport Football, Guénin Handball et Les Amis du Maneguen,.... dans la mise en place de leurs activités régulières. Les jeunes sont ainsi encouragés à s'impliquer localement.

MODALITÉS D'ÉTUDE DU DOSSIER

Le dossier de candidature est à déposer en mairie avant toute inscription en auto école.

Le jeune est reçu par deux membres du CCAS afin de définir les modalités de mise en œuvre du temps d'activité bénévole.

Le jeune peut s'inscrire dans *les auto-écoles de Baud, Locminé, Pontivy* possibilité d'étudier d'autre situation

LES CRITERES D'ADMISSIBILITE

Pour être admissible au dispositif de BOURSE PERMIS de CONDUIRE, il faut :

Etre âgé(e) d'au moins *15 ans et au maxi 25 ans*

Etre domicilié(e) sur la commune de GUENIN

Déposer une demande auprès du CCAS de la commune

L'AIDE

La participation de la commune à «**BOURSE PERMIS DE CONDUIRE**» sera de 300 €. Le montant sera versé en une seule fois directement à l'auto-école **après obtention du code par le candidat et la réalisation des 30 heures d'actions citoyennes**. Les frais d'inscription de départ étant à sa charge.

NBRE maxi de dossier : 10/an

Le boursier bénéficie d'un délai d'un an pour effectuer ses heures d'intérêt collectif.

LE CONTRAT

Après accord du CCAS, le boursier bénéficie d'un délai d'un mois pour remplir et signer une charte des « engagements entre la commune et le bénéficiaire de « l'aide au permis de conduire ».

Cette charte l'engage:

- à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, participer aux examens blancs ;
- à réaliser une activité à caractère communal ou social **dans les douze mois suivant la signature de la présente charte** ;
- à s'inscrire dans une auto-école partenaire

LA CONTREPARTIE : L'ACTE CITOYEN

La contrepartie est une condition obligatoire à l'obtention de l'aide. Le bénéficiaire devra effectuer **30 heures** auprès des associations locales (possibilité de s'impliquer dans plusieurs associations).

Le suivi des heures d'intérêt collectif sera effectué par le CCAS

« BOURSE PERMIS DE CONDUIRE »

Dossier de candidature

Ville de GUENIN

Bénéficiaire

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Date et lieu de naissance.....

Téléphone :.....Mail :.....

● Situation familiale

Célibataire Marié(e) Divorcé(e)

Autre :.....

Nom du responsable légal pour un mineur :.....

● Situation sociale

Condition de logement :

Locataire Chez les parents En foyer

Autre

Ressources :

Familiales Personnelles Conjoint Autre :.....

Situation scolaire :

Lycéen Etudiant Apprentissage formation professionnelle

Etablissement fréquenté :.....Classe suivie.....

Autre, précisez.....

Situation professionnelle :

- Salarié depuis : Type d'emploi : CDD CDI
- En recherche d'emploi

Choix de l'Auto-école : (vérifier si auto école est

partenaire).....

● **MOTIVATION ET ENGAGEMENT**

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● **PROJET DE BENEVOLAT**

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

● **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

.....
.....
.....
.....

Le signataire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci dessus; Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir l'aide «**BOURSE PERMIS DE CONDUIRE**», et atteste sur l'honneur passer le permis de conduire (permis B)

Le

Signature du demandeur

Et du représentant légal (pour les mineurs)

● **LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

- Copie de la carte d'identité
- Copie de la carte vitale
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de scolarité ou contrat de travail ou d'apprentissage
- Une photo d'identité récente

DÉPÔT DU DOSSIER
CCAS
Mairie de GUENIN
56150 GUENIN
Tel : 02-97-39-09-09